

Avis 92: Possibilités de pêche du thon rouge de l'atlantique Nord Est

Considérant :

- Que l'évaluation conduite par le SCRS cette année a démontré de manière claire et implacable la récupération de ce stock.
- Que le niveau de biomasse de ce stock a atteint un plus haut niveau historique, la population ayant été multiplié par 4 en dix ans, du fait d'une diminution très importante de la mortalité par pêche, très inférieure à Fmsy.
- Que malgré les incertitudes liées à la qualité des données, la perception scientifique de ce stock s'est améliorée.
- Les énormes sacrifices réalisés par les flottilles concernées, durant la période récente, afin de mettre en œuvre les recommandations scientifiques et le plan de récupération UE n°302/2009, qui se sont traduites par d'extraordinaires réductions des possibilités de pêche de ce stock.
- Que le SCRS a estimé possible d'augmenter les possibilités de pêche de manière graduelle et progressive, sans remettre en cause la réalisation des objectifs de gestion définis par une probabilité d'atteinte de Fmsy et Bmsy d'au moins 60% entre aujourd'hui et 2022.
- Qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre entre la gestion responsable de cette pêcherie et les intérêts socio-économiques des flottes concernées.

Les membres du CC Sud proposent :

- D'augmenter progressivement les possibilités de pêche de thon rouge en 2015 et 2016, jusqu'à atteindre un niveau de captures cohérent avec les recommandations d'exploitation dans le cadre RMD les plus pessimistes formulées par le SCRS dans sa récente évaluation.
- De poursuivre les efforts menés pour améliorer la traçabilité et les qualités des données.

Ces propositions ont été adoptées à la suite des discussions intervenues durant le groupe de travail Espèces ICCAT et Pélagiques du 28 octobre 2014 par consensus, à l'exception de la durée de mise en œuvre de la progressivité, au sujet de laquelle les ONG n'ont pas souhaité se positionner au sein de cet avis.